

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 31 JANVIER 2018 A 20 HEURES

Présents : Mesdames BONACCHI Simone, De MACEDO Pascale, NOBLAT Isabelle, PELLENARD Claire, Mrs VIROT Philippe, CIRON Richard, BONACCHI Jean-Luc, PETIT Eric,

Absent excusé ayant donné pouvoir : Mme MICHON Annick à Mme BONACCHI Simone – Monsieur DEVEMY Jean-Marie à Monsieur BONACCHI Jean-Luc

Absent : Monsieur RICHOUX Sébastien

Secrétaire de séance : Mme De MACEDO Pascale

ORDRE DU JOUR :

- Appel à projets 2018
- Programmation DETR 2018
- Réaménagement prêt assainissement
- DRAC : classement d'objets au titre des monuments historiques
- Questions diverses

Le Conseil Municipal a entendu et approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance du 11 décembre 2017 puis a discuté les points suivants :

❖ **APPEL A PROJET 2018**

Le Conseil Municipal décide que l'appel à projet départemental 2018 sera destiné à la voirie, à hauteur de 20 000,00 Euros,

Un devis sera demandé à l'Entreprise BOUHET.

❖ **PROGRAMMATION DETR 2018**

Le Conseil Municipal décide que la programmation de dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 sera un projet scolaire qui se situe à hauteur de 13 000,00 Euros. Il s'agit de la réfection du dortoir pour l'accueil des enfants de 3 ans à l'école. Ce projet devra être déposé avant le 23 février 2018.

Il est possible d'obtenir une subvention de 30 %. Mais le projet est retenu que si le montant de la subvention, après calcul des 30 %, n'est pas inférieure à 5 000,00 Euros.

❖ **REAMENAGEMENT PRET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal prend une délibération afin de procéder au réaménagement du prêt bancaire lié à l'assainissement.

Actuellement il reste un remboursement d'un montant de 43 079,00 Euros sur 6 ans au taux de 4,40 % l'an. Le nouveau taux d'intérêt sera de 1,60 % l'an, soit un gain de 4 150,00 Euros.

❖ **DRAC : classement d'objets au titre des monuments historiques**

Le Conseil Municipal prend une délibération afin de donner un avis favorable au classement des objets qui se situent dans la chapelle de l'Eglise, au titre des monuments historiques.

Il s'agit des statuts SAINT JEAN du 15ème siècle, SAINT PIERRE du 15ème siècle et PIETA du 15ème siècle.

❖ **RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL**

Le Conseil Municipal prend une délibération de principe afin d'autoriser Madame le Maire au recrutement d'un agent contractuel de remplacement de la secrétaire de mairie, à compter du 20 février 2018, durant un mois.

❖ Questions diverses

- Suite à la requête d'un administré, Madame le Maire a demandé la possibilité de bénéficier de la navette de GUEUGNON, auprès de la communauté de communes.

Cette demande a été refusée.

Suite à ce refus un recensement a été effectué auprès des habitants de la commune, afin de connaître le nombre de personnes susceptibles d'être intéressé par ce service.

Le délai de réponse est le 15 février 2018.

- Une demande sera faite auprès de la Direction Régionale des Infrastructures pour la pose d'un ralentisseur proche de la salle d'activité.

- Les Communes reprennent la compétence en ce qui concerne l'entretien des chemins de randonnées. La communauté de communes en assurera uniquement la promotion.

- Le contrat de maintenance du photocopieur, propriété de la mairie, arrivant à échéance, Madame le Maire évoque la possibilité de le renouveler par un photocopieur neuf en crédit-bail. Deux devis seront demandés, à EQUIP BUREAU et à REX ROTARY.

- Madame le Maire ira visiter la cantine et le dortoir du RPI de SAINT SEINE-TERNANT dans le département de la NIEVRE qui a une structure similaire au RPI CHASSY-CLESSY.

Compte rendu rédigé par Madame DE MACEDO Pascale